

Morion, François Jouis; Belle, Carimir; Roux, Pierre, 6^e f^{rs}
et Belle, Adolphe, Conseillers.

Il a été en conformité à l'article 19 de la loi du 5 mai
1888, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire.

M. Belle, Adolphe, ayant obtenu la majorité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a communiqué au Conseil une lettre
de M. le Préfet datée du 23 du mois dernier, portant
que son attention a été appelée sur la nécessité qu'il y
aurait de créer à l'Ecanière, section dépendant de cette
commune, une école de hameau.

Le Conseil ~~_____~~

Vu la lettre de M. le Préfet, précitée;

Considérant que la commune de Beauregard, —
qui est divisée en trois sections, Beauregard, Gaillans
et Meymans, dont la population est pour le moment
d'environ quinze cents habitants, a six écoles —
publiques, deux pour chaque section, l'une de
garçons et l'autre de filles;

Considérant que les dépenses que la commune a
été obligée de faire, notamment pour la construction
ou l'acquisition de ces maisons d'école ne lui ont
pas permis de compléter encore le mobilier scolaire
et de se pourvoir pour cinq écoles du mobilier personnel;

Considérant que la population du hameau de
l'Ecanière appartient pour la plus grande partie
à la commune d'Eymieux et que sur quatre
maisons qui sont dans la commune de Beauregard,
deux seulement, il y a des enfants.

En conséquence,

Le Conseil municipal, déclare ne pas adhérer,
pour ce qui le concerne, au projet de la création
d'une école de hameau à l'Ecanière, attendu
que six écoles doivent suffire pour la commune de
Beauregard.

Fait et Delibéré à Beauregard, le 2 Octobre 1881

Les Conseillers Municipaux,
J. Chabert, Vinay, Josephastier
de Robert, Baudouin,
Morion, Belle,
Pierre Roux

Le Président

Roumet

Le Secrétaire,

Belle

Séance extraordinaire du 9 octobre 1881.

Comptabilité
communale

Exécution

du décret du 27
juin 1876.

Traitement
du Receveur
de la commune.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le neuf du
mois d'octobre.

Le Conseil municipal de la commune de Beauregard
réuni extraordinairement en vertu de l'autorisation
de M. le Prefet.

Etaient présents M. Roumet, Jean, Joseph, Mairi;
Vinay, Francois; Robert, Elie; Astier, Joseph, Baudouin, Jean-
Régis; Morion, Francois-Josué; Belle, Casimir; Marret, Marin, et
Matras, Jean-Pierre et Belle Adolphe, Conseillers,
Formant la majorité Des membres en exercice,

Vu le décret du 27 juin 1876 sur la rémunération
des Receveurs des communes, des hospices et des
bureaux de bienfaisance;

Vu l'instruction du 1^{er} avril suivant, de M. le
Ministre de l'intérieur, pour l'exécution de ce décret;

Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 1881, pour
l'application des dispositions de l'article 7 du dit
décret concernant la révision du traitement de
ces Receveurs;

Vu les états présentés :

1^o Le montant des recettes ordinaires pendant cinq
années

2^o Le décompte des remises servant à déterminer

62-105

Deliber,

Fait et Délibéré à Beauregard le 9 octobre 1881

Le Président,

Thomson

Le Secrétaire,

Bell

Session de novembre 1881.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la nomination de son Secrétaire par voie de scrutin et à la majorité des suffrages comme le prescrit l'article 19 de la loi du 5 mai 1855. On a obtenu cette majorité, à l'acte

5 mai 1888.
M. Bell, Edouard, ayant obtenu cette majorité, a été
proclamé Secrétaire pour toute la durée de la session —
appelé par l'article 20 de la loi précitée à apprécier les
motifs qui ont pu déterminer quelques-uns de ses
membres à manquer à trois convocations consécutives,
le Conseil a déclaré qu'aucun Conseiller ne s'est mis dans

Objet
ins, et la délibération

1.^o Nomination
du Secrétaire.

22. Conseillers
absents.

se cas d'être, pour ce fait, déclaré démissionnaire.

Le Conseil s'est ensuite occupé du budget de 1882
relatif aux chemins vicinaux ordinaires, et il a procédé
au vote de l'emploi des ressources de l'année précitée
ainsi que de différentes affaires le concernant.
Ce qui a été constaté séparément.

Fait et délibéré à Beauregard, le 1^{er} novembre
1881.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Cherrier *J. G. Mouton* *J. G. Goussier*

J. Goussier

Uinay *Eli Robert* *J. Gravoullet*
Joseph Dastier

Moréon *M. Maret* *J. P. Bataillon*

Le Secrétaire,

Drelle

Drelle

Service vicinal.

Le 1^{er} mil huit cent quatre-vingt-un, le quinze
du mois de novembre,

à Vote de l'emploi
des ressources
de 1882.

Le Conseil municipal de la commune de Beauregard
réuni en session ordinaire, sous la présidence de
M. le Maire,

Etaient présents: M. M. Premier, Jean Pierre Joseph
Chaberd, Jacques Joseph; Girard, Stanislas; Uinay,
Jean François; Robert, Eli; Gravoullet, François;
Dastier, Joseph; Moréon, François Jonié; Maret,
Marius; Martreux, Jean Pierre; Drelle, Jean Casimir
et Drelle, Adolphe, formant la majorité des
membres en exercice.

M. Drelle, Adolphe, a été élu secrétaire.

Vu la loi du 21 mai 1836;

Vu l'instruction générale du 6 décembre 1870 sur les
chemins vicinaux;

Vu le règlement du 22 mai 1872 concernant ces
mêmes chemins, notamment l'article 70;

Vu le budget des ressources, des travaux et des
dépenses des chemins vicinaux ordinaires préparé par
l'Agent-Verger cantonal de concert avec le Maire

et vérifié par l'Agent-voyer d'arrondissement;
Considérant

63^e/5

Délibère :

Que les ressources des chemins vicinaux ordinaires pour 1882
seront employées conformément aux crédits proposés par les Agents-
Voyers dans la deuxième colonne du budget spécial préparé
par leurs soins.

Fait et délibéré à Breauvergard, le 1^{er} novembre 1881.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Président P. Chabert C. Girard

Vinay Elie Robert P. Gravoulet
Joseph Bastier

P. Roussel

Morion M. Morel J. P. Marteau

Le Secrétaire,

Belle

Belle

Le quinze novembre 1881, le Conseil municipal de la
Désignation commune de Breauvergard s'est réuni en exécution de la
des délégués circulaire de M. le Préfet de la Drôme en date du 22 octobre
concernant dernier.

la révision Etant présents : M. M. Roussel, Jean Joseph, maire;
des listes électorales, Girard, Jean Pierre Joseph, adjoint; Chabert, Jacques Joseph;
Girard, Stanislas; Vinay, Jean François; Robert, Elie;
Gravoulet, François; Bastier, Joseph; Morion, François
Josué; Morel, Marius; Marteau, Jean Pierre; Belle, Jean
Cosimiro, et Belle, Rodolphe, Conseillers

M. le Maire a ouvert la séance et donné lecture de
la circulaire précitée, par laquelle M. le Préfet invite le
Conseil municipal à désigner trois délégués, savoir : —
1^{er} un délégué pour les opérations préliminaires de la
révision des listes électorales; 2^{es} Deux délégués pour faire
partie de la Commission, appelé à juger les réclamations.

En conséquence, le Conseil municipal, se conformant
à cette invitation, désigne :

1^{er} En qualité de délégué pour la rédaction des —

tableaux rectificatifs M. Astier, Joseph;

2^e En qualité de délégués pour faire partie de la Commission chargée de juger les réclamations :

M. Robert, Elie;

et M. Vinay, Jean-François.

Le Conseil a désigné, en outre : 1^e en qualité de délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Jaillans M. Moréon, François-Josué;

2^e En qualité de délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations dans la même section

M.^{rs} Maret, Marius et Belle, Jean-Casimir.

Le Conseil a encore désigné : 1^e en qualité de délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Heysmans M. Girint, Stanislas;

2^e En qualité de délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations dans la même section M.^{rs} Matras, Jean-Pierre et Belle Adolphe.

Fait et délibéré à Breucourgard, le 18 novembre 1881.

Les Conseillers municipaux,

Grenier, J. Chabert, J. Girint

Vinay, Elie Robert

Joseph Astier

J. Gravoulet

Moréon, M. Matras

J. P. Matras

Belle

Le Président,

P. Mourret

Le Secrétaire,

Belle

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le Conseil — Assurance quinze du mois de novembre, le Conseil municipal de contre l'incendie la commune de Breucourgard réuni en session ordinaire de novembre, sous la présidence de M. le Maire, présents — M. le Grenier, Jean Pierre Joseph; Chabert, Jacques Joseph; Girint, Stanislas; Vinay, Jean François; Robert, Elie; Gravoulet, François; Astier, Joseph; Moréon, François Josué; Maret, Marius; Matras, Jean Pierre; Belle, Jean Casimir, et Belle, Adolphe, Conseillers.

Le Conseil municipal,

64^e f^o

Vu le traité passé le trente-un octobre dernier entre le Maire et la Compagnie à Prime, dite la Métropole, pour assurer contre l'incendie, pendant dix années, à partir du premier novembre mil huit cent quatre-vingt-un, et moyennant une prime annuelle de dix francs cinq centimes, calculée à raison de 0.40^e pour 1000^e de la valeur des immeubles et 0.80^e pour 1000^e sur la valeur des mobiliers, —

savoir: 1^o La maison d'école de filles de Preauregard 9500^e,

2^o La maison d'école de filles de Neymans . . . 10500^e,

3^o Les mobiliers scolaires des six écoles de la commune 1870^e,

4^o Le mobilier personnel de l'école de filles de Preauregard - 650^e,

Total vingt-deux mille cinq cent vingt francs, ci . . . 22520^e .

(Dans cette somme le mobilier de la mairie y est compris.)

Vu la loi du 18 juillet 1837, art. 19;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur du 21 avril 1826, 9 avril 1829, 10 août 1836, 9 août 1842 et 5 mai 1852;

Vu le bordereau de la situation financière communale;

Vu le budget communal pour l'exercice 1881;

Considérant que la Compagnie dite la Métropole présente toute les garanties désirables;

A délibéré ce qui suit:

Il y a lieu d'autoriser la commune à traiter avec la Compagnie dite la Métropole pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments communaux et des mobiliers ci-dessus mentionnés, aux clauses et conditions stipulées dans le traité ci-dessus visé.

Le paiement de cette dépense sera effectué au moyen du crédit alloué annuellement au budget communal pour cette destination.

Fait et délibéré à Preauregard, le 18 novembre 1881 sur la. Renvoi approuvé et un motrayé.

Les Conseillers municipaux,

Le Président

Président D. J. Robert

V. Cournot

Vincent elie Robert

Joseph Astier

J. Grasoulet

Le Secrétaire,

Moriz Juffe, Ch. Harde, J. P. Bédier

Belle

Legs
en faveur
de l'église
de Meymann.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le quinze du
mois de novembre, le Conseil municipal de la commune
de Preauregard réuni en session ordinaire de novembre,
sous la présidence de M. le Maire,
Etaient présents: M. le Greuier, Jean Pierre Joseph;
Chabert, Jacques Joseph; Girend, Stanislas; Vinay, Jean
François; Robert, Elie; Gravoules, François; Moréon,
François Joni; Maret, Marius; Mathias, Jean Pierre;
Delle, Jean Casimir; et Delle, Adolphe, Conseillers.

M. le Maire communique au Conseil:

1^o Le testament du Vieur Vibend, François,
en date du 24 décembre 1888, par lequel il a légué
à la Fabrique de l'église paroissiale de Meymann,
commune de Preauregard, la somme de trois —
cents francs qu'elle emploiera en réparations à —
son église; plus celle de cinquante francs destinée
à faire dire des messes;

2^o Une expédition de la délibération du dit Conseil
de Fabrique, en date du sept août dernier, par
laquelle ce Conseil a déclaré accepter le legs de
trois cents francs fait en faveur de l'église de
Meymann par ledit Vieur Vibend; plus celui
de cinquante francs fait à ladite Fabrique.

Il invite l'assemblée à exprimer son avis sur
l'acceptation de ces legs.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'aucune charge onéreuse
et excessive n'est imposée à la Fabrique
de l'église de Meymann, qu'il y a de —
son tout intérêt à profiter de la disposition
généreuse du Testateur, est d'avis qu'il y —
a lieu d'autoriser l'acceptation des legs dont
il s'agit.

Fait et délibéré à Preauregard, le 15 novembre
1881, par les membres du Conseil municipal
soussignés.

2^e Astier, Joseph, Renvoi approuvé.
 11^e Jean. Autre renvoi approuvé.
 & Le sieur Sibaud est décédé audit lieu le 30 mai 1881. 3^e Renvoi approuvé.
 Les Conseillers Municipaux,
 (Grenier, J. Chabert, J. Guichard)
 Vinay, Elie Robert
 Joseph Astier, L. Gravoulet
 Morion, François J. Moret, Marius
 Moret, Jean Pierre, Grelle, Jean Casimir
 et Grelle, Adolphe, Conseillers.
 Le Président,
 (Grenier)
 Le Secrétaire,
 Grelle

Le 25
 en faveur de
 l'église de
 Meymanns.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un,
 le quinze du mois de novembre, le Conseil
 municipal de la commune de Breuregard
 réuni en session ordinaire de novembre, sous la
 présidence de M. le Maire,
 Etaient présents: M. M. Grenier, Jean
 Pierre Joseph; Chabert, Jacques Joseph; —
 Girent, Stanislas; Vinay, Jean François; Robert,
 Elie; Gravoulet, François; Astier, Joseph; —
 Morion, François J. Moret, Marius; —
 Moret, Jean Pierre; Grelle, Jean Casimir;
 et Grelle, Adolphe, Conseillers.
 M. le Maire a communiqué au Conseil:
 1^o Le testament de la dame Orvet, Eugénie
 Hortense, épouse de M. Guichard, Félix Marius Clotaire,
 en date du 27 juillet 1877, par lequel elle a légué à
 la Fabrique de l'église paroissiale de Meymanns,
 commune de Breuregard, la somme de quatre
 cents francs pour être employés à réparer ladite
 église;
 2^o Une expédition de la délibération dudit
 Conseil de Fabrique, en date du sept août
 dernier, par laquelle ce Conseil a déclaré accepter

le legs de quatre cents francs faits en faveur de
l'église de Meymann par la petite dame Deyrel,
Eugénie Hortense, laquelle est décédée le 28
juillet 1877.

Il invite l'Assemblée à exprimer son avis sur
l'acceptation de ce legs.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'aucune charge onéreuse et
excessive n'est imposée à la Fabrique de l'église
de Meymann, qu'il y a de là tout intérêt à
profiter de la disposition généreuse de la testatrice,
est d'avis qu'il y a lieu d'accepter le legs dont il s'agit.

Fait à Praureyrol, le 19 novembre 1881.

Les Conseillers Municipaux,

Le Président,

C. Chabert

J. Grenier

J. Pousset

Vinay

de Robert

J. Gravoullet

Le Secrétaire,

Josephastier

J. Pousset

Moréon

Moréon

Boelle

Boelle

Séance extraordinaire du 31 ^{bre} 1881. —

Le 31 mil huit cent quatre-vingt-huit
trente-un décembre,

Le Conseil municipal de la commune de
Praureyrol s'est réuni en séance extraordinaire
ensuite de l'autorisation de M. le Préfet, en
date du 27 décembre 1881,

Etaient présents M. M. Pousset, Jean
Joseph, maire; Grenier, Jean Pierre Joseph, Adjoint;
Chabert, Jacques Joseph; Moréon, François Josué;
Vinay, Jean François; Roux, Pierre; Boelle, Casimir;
Robert, Elie; Moréon, Marinus; Astier, Joseph; Gravoullet,
François; Praudoin, Jean Régis; et Boelle, Adolphe, Conseiller

M. le Maire informe le Conseil municipal
qu'il est réuni à l'effet de s'occuper de la question
du chemin de fer de St. Rambert à Romans
et de Praureyrol-Péage à Crest. Il met sous

projet
d'un chemin
de fer d'intérêt
local.

les yeux du Conseil le mémoire descriptif des 66^e f^o
Ingénieurs chargés d'établir le tracé de cette ligne, en
expose les avantages comme les inconvénients, et cela,
tant au point de vue des intérêts de la région que
ceux de la commune.

Après une discussion très approfondie,
Le Conseil,

Considérant que le parcours de la ligne de Bourg-de-
Péage à Crest tel qu'il est indiqué dans l'avant projet
soumis à l'enquête, est loin de tenir compte des intérêts
industriels et agricoles les plus importants de la région;
que, notamment, il remet à une époque ultérieure la
construction d'un viaduc sur l'Isère, ce qui amènerait
une solution de continuité entre Romans et Bourg-de-Péage,
deux centres les plus importants de la ligne et ce qui
donnerait lieu à des transbordements de voyageurs et
de marchandises choses très-préjudiciables;

Considérant que l'emplacement indiqué sur la carte
pour ce viaduc est en aval des deux villes, de
Romans et de Bourg-de-Péage, et que, spécialement,
en ce qui concerne cette dernière ville il se trouve porté
à une distance de près de deux kilomètres; que cet
éloignement ainsi que la position qu'occuperait la gare
ne peuvent être que contraires au trafic tant général que
particulier;

Considérant qu'en adoptant un tracé en amont des
villes de Romans et de Bourg-de-Péage, s'approchant
le plus possible de leur centre d'agglomération, chose
qui est facile quand on connaît la disposition des
lieux, on pourrait donner à cette ligne une direction
facile et utile par la route de moyenne communication
N^o 49, ce qui assurerait le transport des importants
produits minéraux et forestiers de Marbrières et des
montagnes qui avoisinent;

Emet l'avis qu'il soit fait toutes les démarches
nécessaires pour que la construction du viaduc
ne soit plus ajournée et que la ligne soit établie
directement de St Rambert à Crest en passant

en amont des villes de Romans et de Proisy-
de-Piège et se dirigeant par le chemin de moyenne
communication N° 49 de manière à desservir le plus
possible les villages de: Châtuzange, Bésayes, —
Marches, Charpey et Prarbières;

Charge M. le Maire de veiller attentivement
à ce que ce vœu soit exprimé chaque fois qu'il
sera nécessaire et auprès de qui il conviendra
Fait et délibéré à Beauregard le 31^r
Décembre 1881

N° agricoles, non-seulement des villages de Châtuzange,
Bésayes, Marches et Charpey, mais surtout des produits.
Renvoi approuvé.

Les Conseillers Municipaux,	Le Président,
<i>C. Gravier</i>	<i>P. Pousset</i>
<i>E. Vinay</i>	<i>P. Pousset</i>
<i>J. Roux</i>	<i>P. Pousset</i>
<i>de Robert</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
<i>Joseph Astier</i>	<i>P. Pousset</i>
<i>P. Gravoulet</i>	<i>P. Pousset</i>
<i>Beauregard</i>	<i>P. Pousset</i>

Vote
d'un crédit
pour frais de
décomptement.

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le
deuxième mois de janvier,

Le Conseil municipal de la commune de
Beauregard réuni extraordinairement en vertu de
l'autorisation de M. le Préfet en date du 27 décembre
1881, sous la présidence de M. le Maire.

Etaient présents M. M. Gravier, Jean Pierre
Joseph; Chabert, Jacques Joseph. Moréon, François
Josué; Vinay, Jean François, Proux, Pierre;
Delle, Cassinier, Robert, Elie, Maurel, Marius;
Astier, Joseph; Gravoulet, François, Proux, Jean
Roux, et Delle, Alphonse, Conseillers.

Vu la circulaire de M. le Préfet du 21 novembre 67^e / 10^e dernier dans laquelle il rappelle que la loi classe les frais de dénombrement parmi les dépenses obligatoires à la charge des communes;

Considérant qu'il est juste de voter un crédit pour frais de dénombrement de cette année;

En conséquence,

Le Conseil municipal vote un crédit de deux cent cinquante francs, pour les frais de dénombrement de cette année de la population de cette commune, pour le salaire des personnes qui s'en sont occupées.

Fait et délibéré à Beuregard, le 2 Janvier, 1882.

Les Conseillers municipaux, Le Président,

Gravier *J. Chatelet*

Vinay *Pierre Joseph*

P. Roussel

Elie Robet
Joseph Astier

J. Gravoulet

Le Secrétaire,

Bellet

Beaumont

Morion

Bellet

M. Hardy

Session de février 1882.

Nomination
du Secrétaire

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le trois du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de Beuregard, réuni conformément à l'article 18 de la loi du 5 mai 1855 pour sa première session ordinaire de 1882, et d'après l'autorisation de M. le Préfet du 18 mars dernier, sous la présidence de M. Roussel, Jean Joseph, en sa qualité de maire, présents M. M. Gravier, Jean Pierre Joseph, Chabert, Jacques Joseph, Albert, Stanislas, Vinay, Jean François, Robert, Elie, Astier, Joseph, Matras, Jean Pierre, Gravoulet, François, Bellet, Cosimier, Mares, Marais, Morion, François Joseph, Durand, Jean Régis et Bellet, Adolphe, Conseillers.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la nomination de son Secrétaire par voie de scrutin et à la majorité des suffrages comme le prescrit l'article 19 de la loi du 5 mai 1888.

Me. Belle, Adolphe, ayant obtenu cette majorité a été proclamé Secrétaire pour toute la durée de la session.

Appelé par l'article 20 de la loi précitée à apprécier les motifs qui ont pu déterminer quelques-uns de ses membres à manquer à trois convocations consécutives, le Conseil a déclaré qu'aucun Conseiller ne s'est mis dans le cas d'être, pour ce fait, déclaré démissionnaire.

Le Conseil s'est ensuite occupé des dépenses des écoles primaires communales pour l'année 1883 et de diverses affaires qui rentrent dans ses attributions. A qui a été constaté séparément.

Fait et délibéré à Breuveryard, le 3 avril 1882.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Grénier, J. J. Chabert, Girard

Uinay, Elie Robert

Joseph Astier, J. B. Balthus

J. Grawoilet

Belle, Adolphe

Maréchal

Breun

Roussel

Le Secrétaire,

Belle

Dépense
des écoles

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le trois du mois de Février, le Conseil municipal de la commune de Breuveryard étant réuni sous la présidence de M. le Maire pour la tenue de la session ordinaire de Février, après l'autorisation de M. le Préfet du 18 mars dernier.

Présents M. M. Grénier, Jean Pierre Joseph, Chabert, Jacques Joseph, Girard, Stanislas, Uinay, Jean François, Robert, Elie;

Hétier Joseph; Mathias, Jean Pierre; 68^e lot
 Gravoulet, François; Belle, Casimir; Moreau, Maurice;
 Morion, François Josué; Braudouin, —
 Jean Pégis; Belle, Adolphe;
 Conseillers.

M. le Président donne connaissance des dispositions des lois des
 18 mars 1880, 10 avril 1867, 19 juillet 1875, 11 décembre 1880, 16 juin
 1881, des décrets des 7 août 1880 31 décembre 1883, 27 juillet 1879,
 20 janvier 1873, 2 août, 10 et 29 octobre 1881, de la circulaire de
 M. le Ministre de l'intérieur du 4 juillet 1881 et des circulaires
 de M. le Ministre de l'instruction publique des 16 août et 22 —
 septembre 1881, relatives aux dépenses de l'instruction primaire,
 et invite le Conseil municipal à délibérer sur ces dépenses
 et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1883.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de
 fixer ainsi qu'il vuid les dépenses des écoles primaires —
 communales, pour l'année 1883:

1 ^{re} Ecole spéciale de garçons				
Traitement fixe de l'instituteur titulaire	200	"		
Traitement éventuel	300	"		
Complément pour former le traitement minimum	600	"		
Total pour l'école de garçons .	1100	"	à 1100	"
Ecole spéciale de garçons — Section de Jaillans				
Traitement fixe de l'instituteur	200	"		
Traitement éventuel	624	"		
Complément pour former le traitement minimum	176	"		
Total pour l'école de garçons de Jaillans . .	1000	"	à 1000	"
Ecole spéciale de garçons — Section de Meymann				
Traitement fixe de l'instituteur	200	"		
Traitement éventuel	528	"		
Complément pour former le traitement minimum	172	"		
Total pour l'école de garçons de Meymann		"		
à reporter	900	"	à 900	"
			3000	"

Report				3000
Ecole spéciale de filles				
Traitements fixe de l'institutrice titulaire	200	00		
Traitements éventuel	504	00		
Complément pour former le traitement minimum	196	00		
Total pour l'école de filles de Beauregard		900	00	900
Section de Jailleaux (Ecole de filles)				
Traitements fixe de l'institutrice titulaire	200	"		
Traitements éventuel	528	"		
Complément pour former le complément traitement minimum	372	"		
Total pour l'école de filles de Jailleaux		900	"	900
Section de Meymanns (Ecole de filles)				
Traitements fixe de l'institutrice titulaire	200	"		
Traitements éventuel	480	"		
Complément pour former le traitement minimum	220	"		
Total pour l'école de filles de Meymanns		900	"	900
Total général				5700

Après avoir au moyen d'acquiescer ces dépenses, le Conseil municipal a décidé qu'elles seraient payées sur les ressources suivantes :

1^{re} Produits des fondations spéciales pour l'instruction primaires

{ des garçons
 des filles

2^{re} Une imposition spéciale de 4 centimes additionnels sur le principal des quatre contributions Directes, que le Conseil vote à cet effet au budget de 1883 et devant produire une somme de

3^{re} Prélèvement du 5^e sur les revenus communaux ordinaires énumérés à l'article 3 de la loi du 16 juin 1884

Total des ressources communales ordinaires
En conséquence, le département ou l'Etat aura à fournir

Report 517. 69^c / 100^d
 pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires
 de l'instruction primaire en 1883, une subvention de . 583 "

Total des recouvrements applicables aux dépenses obligatoires 1100 "
 Pris et délibéré à Beauregard, le
 3 avril 1882.

Les Conseillers Municipaux Le Président,
 Premier D. J. Robert, Girard,
 D. J. Robert et
 Joseph Bastier J. M. Matras
 J. Gravoulès Belle
 M. Robert, Morion J. J. J.
 Le Secrétaire,
 Belle

Vote de 129^f, 40
 pour les écoles

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le trois du mois
 d'Avril, le Conseil municipal de la commune de Beauregard,
 étant réuni sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de
 la session ordinaire de février, d'après l'autorisation de M. le
 Préfet du 18 mars dernier.

Présent M. M.
 Grenier, Jean Pierre Joseph. Robert,
 Jacques Joseph; Girard, Stanislas;
 Vinay, Jean François; Robert, Eli;
 Astier, Joseph; Matras, Jean Pierre;
 Gravoulès, François; Belle, Camille; Morel,
 Marius; Morion, François; Meaudoin, Jean
 Pégis; et Belle, Adolphe,
 Conseillers

M. le Président expose au Conseil que la somme de cent-
 vingt-neuf francs, quarante centimes, est due à M. Maury,
 entrepreneur de bâtiments à Romans, pour le percement de
 deux portes en sous-œuvre à Beauregard, et à Meymanns,
 pour maisons d'école de filles de ces deux sections.

Parcement, briques, mortier et maçonnerie 35^{fr} . 50
Couverts et arrier - couverts porteur sapin et ferrous . . . 39 . 20

Total (école de Beauregard) 64 . 70
Une porte semblable à la maison d'école de Heymans . . 64 . 70

Somme égale 129 . 40

Le Conseil,

Vu l'état de cette dépense;

Considérant qu'il est nécessaire de la payer au plus tôt.

Vote la somme de cent vingt neuf francs quarante centimes
pour faire face à la dépense dont il s'agit.

Fait et délibéré à Beauregard, le 3 avril 1882.

Les Conseillers Municipaux, Le Président,

Grenier J. Chabert Girard

Girard elie Robert

Joseph Astier J. P. Mathias

J. Gravoulet Belle C

Mathias Morion

Belle C

Le Secrétaire,

Belle C

Legs Sinais Victoire
veuve Mottet

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le trois du
mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de
Beauregard, s'étant réuni sous la présidence de M. le Maire,
pour la tenue de la session ordinaire de février, d'après l'autorisation
de M. le Préfet du 18 mars dernier,

Présents M. M. Grenier, Jean Pierre
Joseph; Chabert, Jacques Joseph; Girard,
Stanislas; Linay, Jean François; Robert, Elie;
Astier, Joseph; Mathias, Jean Pierre;
Gravoulet, François Belle, Casimir; Mared, Marins;
Morion, François; Prouvenin, Jean Régis; et Belle,
Adolphe, Conseillers.

N^o le Maire a communiqué au Conseil :

70^e f^o

1^o Le Testament de dame Victoire Lina, veuve de sieur Jean Wottet, en date du 4 mars 1871, par lequel elle a légué à la Fabrique de l'église paroissiale de Moymans la somme de trois cents francs ;

Une expédition de la délibération Dudit Conseil de Fabrique, en date du sept août mil huit cent quatre-vingt un, par laquelle ce Conseil a déclaré accepter cette donation de trois cents francs, faite en faveur de ladite Fabrique, par ladite dame Victoire Lina, laquelle est décédée à Rochefort-lameuse le vingt-neuf décembre 1879.

Il invite l'Assemblée à exprimer son avis sur l'acceptation de cette donation.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'aucune charge onéreuse d'exécution n'est imposée à la Fabrique de l'église de Moymans, qu'il y a dès lors tout intérêt à profiter de la disposition généreuse de la testatrice, est d'avis qu'il y a lieu d'accepter la donation dont il s'agit.

Fait à Beauregard, le 3 avril 1882.

Les Conseillers M^x

Le Président,

(Signature) *(Signature)* *(Signature)*

(Signature)

(Signature) *(Signature)*

Le Secrétaire,

(Signature) *(Signature)*

(Signature)

(Signature) *(Signature)*

Projet pour le
chemin n^o 3

Le six mil huit cent quatre-vingt-deux, le trois du mois d'avril, à six heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, assisté conformément à l'article 42 de la loi du 18 juillet 1837 des plus imposés, exerçant et se formant qu'un seul corps délibérant, se sont réunis au nombre de vingt-deux au lieu ordinaire de ses séances pour sa 1^{re} session de 1882 sous la

présidence du Maire, d'après l'autorisation de M. le
Préfet en date du 18 mars dernier,
ont été convoqués :

Comme membres du Conseil municipal, Comme plus imposés :

M. M. Grenier, Jean Pierre Joseph, M. M. Mottet, Josué; Buisson,
Astier Joseph, Robert Elie, Garroult, Jean Pierre, Seyvet, Jean Antoine,
Francis, Vinay, Jean Francis, Nour Guichard, Félix Marins; Belle,
Pierre; Belle Adolphe; Matras, Casimir; Chabert, Jean Francis
Jean Pierre; Girard Stanislas; Chabert, Rigis; Matras Oscar; Allier,
Jacques Joseph, Beaudoir, Jean Joseph Henri; Presson, Jean Antoine
Rigis; Belle, Jean Casimir; - Cisaire; Lombard, Victor; Royet,
Morion Josué et Marec, Marins, Francis Ferdinand, Dorée, Pimpré,
Duc, Etienne Sabin; Paul, Rigis et
Mottet, Rosier Lucien.

Etaient présents :

Membres du Conseil municipal; Plus imposés;

M. M. ~~Chabert~~ et ~~Chabert~~, M. M. Dorée, Pierre
~~Cisaire~~ ~~Josué~~ ~~Frederic~~, Presson, Jean-
~~Robert Joseph~~ Antoine Cisaire; Seyvet, -
~~Appatnat~~ Jean Antoine; Belle,
~~Presson~~ Jean P. Joseph, Vinay Jean Casimir; Matras,
Jean François; Chabert, J. Joseph; - Oscar, Pécou, Rigis;
Girard Stanislas; Robert, Elie; et Duc, Sabin -
Astier, Joseph; Garroult, François
Belle, Casimir; Marec, Marins;
Morion, J. Josué; Beaudoir, J. H.
Matras, J. P. et Belle, Adolphe;

Lesquels forment la majorité et peuvent délibérer
valablement en exécution de l'article 17 de la loi du 5 mai 1884.

M. le Maire ayant vu vers la séance il a été procédé
à l'élection d'un secrétaire de conformité à l'article 19 de la
loi précitée.

M. Belle, Adolphe, ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il
accepte.

Le Président a mis sous les yeux de l'Assemblée une
lettre de M. le Préfet portant de lui soumettre un rapport
qui y est annexé dressé par M. M. les agents - voyers -